

QUOI DE NEUF AUX HCC ?

Mars 2026

Fl@sh info – Le saviez-vous ?

Prime de service aux HCC : comprendre le calcul.



- La prime est liée à votre temps de présence effective.

- Chaque jour d'absence pour maladie ordinaire réduit votre prime de 1/140ème.

Exemple :

- si vous êtes arrêté 14 jours, votre prime sera amputée de 10%.

Avec 140 jours d'absence, la prime tombe à 0€

Exceptions : congés maternité, accidents du travail, maladie professionnelle n'impactent pas la prime